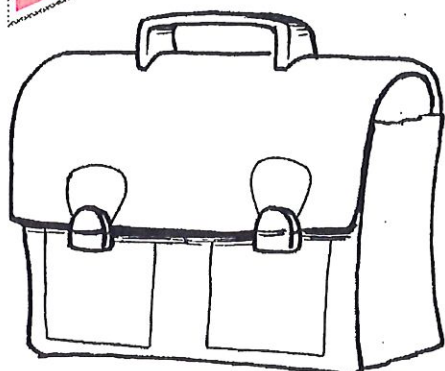


# INFORMATIONS

## INSCRIPTIONS SCOLAIRES 2019-2020



Les inscriptions scolaires pour l'année 2019-2020 auront lieu tout le mois de mars.

Pour ce faire, vous devez vous rendre à la mairie aux heures d'ouverture, pour compléter le formulaire d'inscription et fournir les documents ci-dessous **(en mains propres)** :

- le livret de famille, ou une carte d'identité de l'enfant ou une copie d'extrait d'acte de naissance
- un justificatif de domicile (quittance de loyer, facture EDF)
- un document attestant que l'enfant a subi les vaccinations obligatoires pour son âge : antidiphtérique, antitétanique, antipoliomyélitique (carnet de santé)
- un certificat de radiation de l'école précédente (s'il y a lieu)

**→ Tous ces documents sont à fournir le jour où vous venez compléter le formulaire d'inscription**

Un certificat d'inscription vous sera alors délivré, **vous permettant ensuite d'enregistrer votre enfant auprès de la directrice de l'école.**



Le Maire,

Jackie FERRE

